



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-34 modifiant le Règlement 251-89 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de la carte des affectations du sol**

La carte numéro 2 – « Affectations du sol » à laquelle réfère l'article 2.1.1 de l'annexe « A » du Règlement no 251-89 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Romuald est modifiée pour remplacer une aire d'affectation résidentielle forte densité par une aire d'affectation résidentielle densités mixtes, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 7 février 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 MARS 2005